

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 12 septembre 2019 à 20 h 30 selon convocation en date du 5 septembre 2019 sous la présidence du Maire, Madame DEVERINES Mariane, le secrétaire de séance étant Amanda CHANTON.

PRESENTS : DEVERINES Mariane, DUBRAC Pascal, CHANTON Amanda, POUJAUD Brigitte, DRIEUX Jean-Pierre, CUTARD Fabienne, DESMAISON Marguerite, GRANDJEAN Lilian, VINCENT Hélène, TRIFFAUT Catherine, DUPUIS Sandra, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc.

Objet : Achat de porte-manteaux pour l'école maternelle

1. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à mandater la facture d'achat de porte-manteaux pour l'école maternelle, d'un montant de 312,00 € HT soit 374,40 € TTC émise par Manutan Collectivités en section d'investissement du BP communal à l'article 2184.

Objet : Aménagement du cimetière - Demande de subvention

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1. de faire réaliser les travaux d'aménagement du cimetière, notamment l'installation de bordures pour l'espace de dispersion des cendres, l'implantation d'une colonne du souvenir et l'agrandissement du colombarium,
2. d'approuver l'estimation du coût des travaux dont le devis fait apparaître un montant global à 4 144, 00 € HT soit 4 972, 80 € TTC,
3. d'autoriser madame le maire à solliciter l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne (programmation 2020),
4. de couvrir le montant de la part contributive de la commune dans la dépense par des fonds libres.

Objet : Extension du réseau d'eau potable pour assurer la desserte du hameau Chez Lochon- Approbation du dossier de consultation des Entreprises et autorisation de lancement de l'appel d'offres

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

1. Approuver le dossier de consultation des entreprises présenté,
2. Lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée précitée,
3. Continuer la procédure en vue de la passation d'un marché négocié ou à relancer la consultation si l'offre est inacceptable et si l'appel d'offres a été déclaré infructueux,
4. Signer tout document relatif à cette opération.

Objet : Convention d'engagement réciproque entre la commune et le médecin

1. Suite à l'installation d'un médecin dans le cabinet médical communal, il y a lieu d'établir une convention d'engagement réciproque qui sera jointe au bail professionnel. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention réciproque entre la commune et le médecin.

Objet : Convention pour la participation au fonctionnement du restaurant scolaire de Bellac 2019-2020

1. Le conseil municipal a décidé à la majorité (1 contre : GRANDJEAN Lilian) d'autoriser le maire à signer la convention pour la participation au fonctionnement du restaurant scolaire de Bellac pour 2019-2020, pour l'élève résidente à Arnac-la-Poste mais scolarisée en classe ULIS à Bellac.

Objet : Décision Modificative Budgétaire du Budget annexe « Eau Potable » (DM n°1)

1. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative.

Objet : Décision Modificative Budgétaire du Budget principal de la commune (DM n°2)

1. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative.

Objet : Demande de subvention GRVC 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De réaliser en 2020 le programme de travaux de grosses réparations à la voirie communale,

2. D'approuver l'estimation des travaux établie par le technicien voirie de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche soit un montant de 4 387, 08 € HT soit 5 264, 50 € TTC,
3. De solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental et pour ce faire de demander l'inscription de cette opération à la programmation 2020,
4. De couvrir le montant de la part contributive de la commune dans la dépense, par des fonds libres.

Objet : Vente d'un bien à Saint-Martial

Le conseil municipal a décidé à la majorité (1 abstention : GRANDJEAN Lilian) :

1. De vendre la parcelle Y n° 705 d'une contenance de 1 are 80 ca à l'agriculteur qui en a fait la demande au prix de 0, 20 €/m²,
2. De prendre à sa charge les frais de notaire compte-tenu de l'état de péril du bâtiment,
3. D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération,
4. De confier cette vente à Maître BRUOT-LEDAY Estelle, Notaire à Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Objet : Institution et règlement de la redevance d'occupation du domaine public – année 2019 – approbation du montant

1. Le conseil municipal adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, soit Population ≤ 2 000 habitants : PR 2019 = 153 x 1,3659 = 208, 98 arrondi à 209 €.

Objet : Demande de subvention pour la rénovation de la salle de motricité de l'école

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De réaliser les travaux de rénovation de la salle de motricité de l'école,
2. D'accepter l'étude réalisée par les services de l'ATEC qui fait apparaître un montant estimatif des travaux de 45 000 € HT, soit une opération (honoraires de maîtrise d'œuvre et ingénierie annexes comprises) à 57 050 € HT,
3. De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé possible et pour ce faire de demander l'inscription de cette opération à la programmation 2020,
4. De couvrir le montant de la part contributive de la commune dans la dépense, par des fonds libres.

Fait à Arnac-la-Poste, le 15 octobre 2019

Le Maire,

Mariane DEVERINES